

DÉCISION DU MAIRE
ORGANISATION PAR LA COMPAGNIE COMÉDIE DES ONDES D'UN SPECTACLE
INTITULÉ « NOBELLES », LE 12 MARS 2023

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec la compagnie COMÉDIE DES ONDES, 3 allée du Clos Tonnerre 91120 PALAISEAU, représentée par Madame Eva SALMERON ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « NOBELLES », le dimanche 12 mars 2023 à 16 heures à la salle Gérard Philipe.

Article 2 Il est retenu pour ce faire la compagnie COMEDIE DES ONDES pour un montant total des prestations arrêté à la somme de 1 841,82€ TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 5 septembre 2022

Maire,

Nathalie ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 SEP. 2022
Et de la publication le 13 SEP. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS